

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
14	15	14
<u>Date de la convocation :</u> 12 juin 2020		

Séance du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Mmes Jessica COUINEAU, Marie-Line COUINEAU-RUOPPOLO, Astrid HEROGUELLE, Stéphanie RIOCREUX, Dorothée ROUSSEL, Brigitte ROUZE

MM. Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, André LEMOINE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON

Excusés : Christian SOUCHU

Secrétaire de séance : Jessica COUINEAU

11 : D2020-30 : TARIF DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020-2021

Vote Pour : 14 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2020-2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2020,

- Enfant régulier : 3.40 Euros
- Enfant occasionnel : 3.80 Euros
- Adultes : 4.60 Euros

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Stéphanie RIOCREUX

